

# Révision du programme de sciences humaines

Suite du regroupement cégep des 8 et 9 septembre 2016

16 septembre 2016

---

## Bref historique

La dernière révision du programme remonte à 2001, toutefois nous faisons remonter le présent historique au début des années 1990.

Le programme de sciences humaines a été révisé en 1990 et a été implanté à compter de 1991. Les changements qui y ont alors été apportés sont les suivants :

- la formulation d'une finalité visant la préparation adéquate des élèves à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines par l'acquisition de concepts fondamentaux en sciences humaines et par la formation générale de la personne;
- la formulation de 14 objectifs de l'ordre des connaissances, de la méthodologie et du langage;
- l'introduction d'un tronc commun (cinq cours) en histoire, économie, psychologie et méthodologie constitue, en bonne partie, l'armature du programme;
- la nouvelle règle de composition fixant à six le nombre de disciplines différentes qu'un élève peut choisir et à quatre le nombre de cours admissibles dans la même discipline;
- la prescription d'une activité d'intégration qui doit amener les élèves à établir des liens entre leurs cours.<sup>1</sup>

Les collèges ont alors mis en place deux à quatre profils centrés sur les thématiques suivantes : l'individu, la société, le monde et l'administration. Les collèges disposaient d'une certaine latitude pour construire leur profil, mais devaient tout de même choisir les cours de la formation spécifique autres que ceux du tronc commun parmi une liste de cours produite par le Ministère.

En 1997, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) rendait compte de son évaluation du programme effectuée depuis 1994. Elle mentionnait qu'il était mieux structuré et plus cohérent grâce « à la présence d'objectifs et d'un tronc commun de cours obligatoires pour tous les élèves. »<sup>2</sup> Toutefois, la CEEC relevait que la formation n'était pas toujours d'une portée suffisamment générale et tendait à une spécialisation trop hâtive. Les préalables exigés par les universités pour certains programmes encourageaient cette spécialisation, notamment en administration, au détriment des autres disciplines. Finalement, la CEEC recommandait aux collèges de jouer un rôle de leadership pédagogique pour pallier les difficultés liées aux changements à l'intérieur du programme, difficultés résultant, selon la CEEC, des contraintes de la convention collective et des rivalités entre les disciplines.

Dans un deuxième communiqué, la CEEC suggérait de mieux encadrer les étudiantes et les étudiants en introduisant une année commune obligatoire à tous, sans distinction de profil, afin de leur assurer la même formation de base, tant méthodologique que disciplinaire, et aussi de concourir au développement d'un sentiment d'appartenance.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> COMMISSION DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Fiche technique, *L'évaluation du programme de Sciences humaines au collégial, Portrait du programme*, octobre 1997. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/documents/1997/10/communiquede-presse-levaulation-du-programme-de-sciences-humaines-au-collegial-un-programme-mieux-structure-et-plus-coherent.pdf>

<sup>2</sup> COMMISSION DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Communiqué no 1, *L'évaluation du programme de Sciences humaines au collégial, Un programme mieux structuré et plus cohérent*, octobre 1997. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/documents/1997/10/communiquede-presse-levaulation-du-programme-de-sciences-humaines-au-collegial-un-programme-mieux-structure-et-plus-coherent.pdf>

<sup>3</sup> COMMISSION DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Communiqué no 2, *L'évaluation du programme de Sciences humaines au collégial, Assurer un meilleur encadrement aux élèves*, octobre 1997. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/documents/1997/10/communiquede-presse-levaulation-du-programme-de-sciences-humaines-au-collegial-un-programme-mieux-structure-et-plus-coherent.pdf>

En 2001, une nouvelle réforme du programme est implantée. Le principal aspect de cette révision du programme de sciences humaines est l'introduction de l'approche par compétences, notamment par la gradation de la séquence des apprentissages : initiation, approfondissement et application. Cette révision a aussi mis en place les nouvelles responsabilités du Ministère et des collèges :

- Au Ministère : la responsabilité nationale en ce qui a trait à la détermination des orientations de la formation collégiale, des objectifs et des standards des programmes d'études.
- Aux collèges : la responsabilité de déterminer les activités d'apprentissage de la formation générale propre, de la formation générale complémentaire et, le cas échéant, de la composante de la formation spécifique des programmes d'études préuniversitaires.

Dès la fin des années 1990, un comité expert responsable de la rédaction du nouveau programme a été mis sur pied, puis un comité-conseil en sciences humaines, composé entre autres d'enseignantes et d'enseignants.

Au cours du processus, plusieurs ont eu l'impression que la volonté du Ministère était de réduire l'importance des disciplines en retirant toute référence à celles-ci dans l'élaboration des objectifs et des compétences. Un tel « flou » pouvait être interprété comme une tentative de réponse aux problèmes soulevés par la CEEC dans son évaluation de 1997 relativement aux contraintes de la convention collective quant à la sécurité d'emploi, ou encore aux rivalités possibles entre les disciplines du programme, y compris les disciplines contributives. Cependant, à la fin du processus, les références aux disciplines de sciences humaines étaient bien là. Le nouveau programme a été implanté en 2001.

*Modifications mises en place à l'automne 2002 :*

- le maximum d'heures-contact pour la composante de formation spécifique du programme passe de 760 heures-contact à 750 heures-contact;
- la prescription d'heures-contact pour les objectifs 022K, 022L et 022M est enlevée;
- la prescription d'unités pour l'objectif 022Q est enlevée;
- la prescription de deux unités de l'objectif 022T est remplacée par une prescription de 45 ou 60 heures-contact;
- l'introduction des tableaux d'équivalences entre certains programmes et entre la formation générale complémentaire et certains programmes.

*Modifications mises en place à l'automne 2010 :*

- de nouvelles conditions particulières d'admission harmonisées avec les nouveaux cours au secondaire de mathématique, de science et technologie et d'arts.

Depuis novembre 2004, le Ministère s'est doté d'un *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale*<sup>4</sup> de même que de *Mécanismes de consultation et de partenariat*<sup>5</sup> qui mettent en scène des comités-conseils et des comités d'enseignantes et d'enseignants des programmes d'études préuniversitaires.

### **Comité-conseil des programmes d'études préuniversitaires**

Dans le cadre du processus de gestion des programmes d'études préuniversitaires, les comités-conseils ont pour mandat :

---

<sup>4</sup> QUÉBEC, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES ET DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale*, novembre 2004.  
<https://parleprofdoc.files.wordpress.com/2012/04/cadre-gecc81necc81ral-de-suivi-des-programmes.pdf>

<sup>5</sup> QUÉBEC, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES ET DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Formation générale, programme d'études préuniversitaires, Mécanismes de consultation et de partenariat*, novembre 2004.  
<https://parleprofdoc.files.wordpress.com/2012/04/mecanismes-de-consultation-et-de-partenariat.pdf>

1. de donner des avis au Ministère sur les questions qui leur sont soumises par ce dernier;
2. de réaliser les mandats qui leur sont confiés par la Direction de l'enseignement collégial, tels que :
  - proposer un programme cadre;
  - superviser le processus d'élaboration des programmes (objectifs, standards et activités d'apprentissage, le cas échéant);
  - proposer des mécanismes de soutien à l'implantation;
  - participer à l'évaluation des programmes, conformément au *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale*;
  - déterminer les mandats des comités d'enseignantes et d'enseignants des programmes;
  - suggérer les modalités de diffusion de l'information pour faciliter dans les collèges l'appropriation des travaux réalisés.

Les comités-conseils des programmes d'études préuniversitaires sont présidés par une représentante ou un représentant de la Direction de l'enseignement collégial. Chacun de ces comités est composé :

- de trois représentantes ou représentants de la direction des études des collèges publics. Ces personnes sont désignées par la Fédération des cégeps;
- d'une représentante ou d'un représentant de la direction des études des collèges privés. Cette personne est désignée par l'Association des collèges privés du Québec;
- de quatre enseignantes ou enseignants œuvrant dans le programme, incluant la personne qui assume la responsabilité du Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme. Ces personnes sont désignées par leur Comité d'enseignantes et d'enseignants;
- de trois représentantes ou représentants des universités offrant les programmes ou les familles de programmes universitaires visés par le programme d'études préuniversitaires concerné. Ces personnes sont désignées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) devenu le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
- le cas échéant, une représentante ou un représentant d'un ministère ou d'une école gouvernementale;
- de représentantes ou représentants de la Direction de l'enseignement collégial.

### **Les comités d'enseignantes et d'enseignants des programmes d'études préuniversitaires**

Dans le cadre du processus de gestion des programmes d'études préuniversitaires, les comités d'enseignantes et d'enseignants ont pour mandat :

- de donner des avis au Comité-conseil au moment de l'élaboration ou de la révision du programme (objectifs, standards et activités d'apprentissage, le cas échéant);
- de participer au suivi de la mise en œuvre, dans les collèges, du programme ;
- de participer à l'évaluation du programme, conformément au *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale*.

Les comités d'enseignantes et d'enseignants des programmes sont composés :

- d'une enseignante ou d'un enseignant délégué, comme répondant de programme et selon des modalités convenues localement, par chacun des établissements d'enseignement collégial offrant le programme;
- de la personne responsable du Comité. Cette personne est désignée par les membres du Comité d'enseignantes et d'enseignants. Le collège concerné désigne alors une autre déléguée ou un autre délégué. La durée du mandat de la personne responsable est de deux ans. Ce mandat est renouvelable.

## Révision actuelle du programme de sciences humaines

Les travaux ont débuté depuis un an environ. Nous disposons, pour l'instant, d'informations parcellaires qui se préciseront dans les prochaines semaines. En toute transparence, nous vous présentons l'état de notre connaissance du processus jusqu'à maintenant.

En ce qui a trait à la composition du Comité-conseil du programme de sciences humaines, les quatre enseignantes et enseignants œuvrant dans le programme n'ont pas été désignés par le Comité d'enseignantes et d'enseignants en sciences humaines qui semble être inactif depuis quelques années, mais plutôt à la suite d'une réunion à distance qui a eu lieu en mai 2016, tenue par le biais de la plateforme VIA, à laquelle ont participé environ 55 enseignantes et enseignants du réseau et les représentantes et représentants du Ministère.

Les quatre enseignantes et enseignants désignés sont :

- M. Jean-Louis Vallée, enseignant en histoire, Centre d'études collégiales de Montmagny
- Mme Claire Denis, enseignante en sociologie, Cégep de Sherbrooke
- Mme Catherine Allen, enseignante en anthropologie, Cégep Ahuntsic
- M. Marc Prentice, enseignant en anthropologie, Collège Vanier

Deux substituts ont également été nommés :

- Mme Manon Lelièvre, enseignante en géographie, Cégep Saint-Laurent
- Mme Geneviève Perreault, enseignante en sociologie, Cégep Marie-Victorin

Pour le moment, nous ne disposons pas des noms des autres membres de ce comité. En outre, nous n'avons pas d'information sur la composition de l'actuel Comité d'enseignantes et d'enseignants en sciences humaines ni sur le fait qu'il soit actif ou pas.

## Échéancier prévu de la révision du programme de sciences humaines

- Automne 2016 : première rencontre du Comité-conseil du programme de sciences humaines afin de préciser son mandat.
- Mai 2017 : présentation du profil de sortie souhaité pour les étudiantes et étudiants en sciences humaines et présentation du projet ministériel de révision du programme de sciences humaines.

## Enjeux qui pourraient être soulevés

- la mise à jour des libellés de compétences;
- la place des cours complémentaires et plus largement de l'ensemble de la formation générale;
- les disciplines obligatoires;
- le rôle des disciplines contributives;
- l'arrimage avec le secondaire, notamment en économie, en géographie et en histoire;<sup>6</sup>
- la préservation du diplôme national;
- les responsabilités locales;
- les différents profils à travers le réseau et la compétition entre les collèges;
- etc.

---

<sup>6</sup> QUÉBEC, *Arrimage secondaire-collégial. Rapport au Comité-conseil du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines (300.A0)*, juin 2009. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1963844>

Et

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial, avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, mai 2010. <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0471.pdf>

**Acteurs et lieux qui joueront un rôle et que nous devons informer, investir ou, au besoin, influencer**

- les comités de programme de sciences humaines;
- les départements de sciences humaines;
- les assemblées syndicales;
- les commissions des études;
- les associations disciplinaires en sciences humaines;
- le Réseau des sciences humaines des collèges du Québec <http://rshcq.blogspot.ca/>;
- la Fédération des cégeps;
- le Comité des enseignantes et enseignants du programme de sciences humaines;
- le Comité-conseil du programme de sciences humaines;
- etc.

**Recommandation adoptée au regroupement cégep des 8 et 9 mai 2016**

Que les syndicats du regroupement cégep informent les enseignantes et les enseignants du processus de la révision du programme de sciences humaines et qu'ils s'assurent que les disciplines concernées soient consultées.